

LE DÉPART DU BATEAU IVRE

Depuis mardi matin, les Orléanais se pincient. Mais non ! Ils ne rêvent pas. C'est bel et bien la réalité. La Péniche a quitté les eaux de la Loire. Fin rocambolesque d'un feuilleton qui ne l'était pas moins.

Devant la défaillance de Mme Philippe, la propriétaire du navire, c'est finalement l'État qui a pris les choses en main. L'ancienne exploitante de la discothèque ne pouvait en effet payer cash les 250 000 francs exigés par les entreprises pour exécuter la besogne.

Sur ordre de la préfecture, elle-même munie des autorisations administratives requises, la D.D.E. et son service de la Loire ont donc fait procéder à une « exécution forcée ».

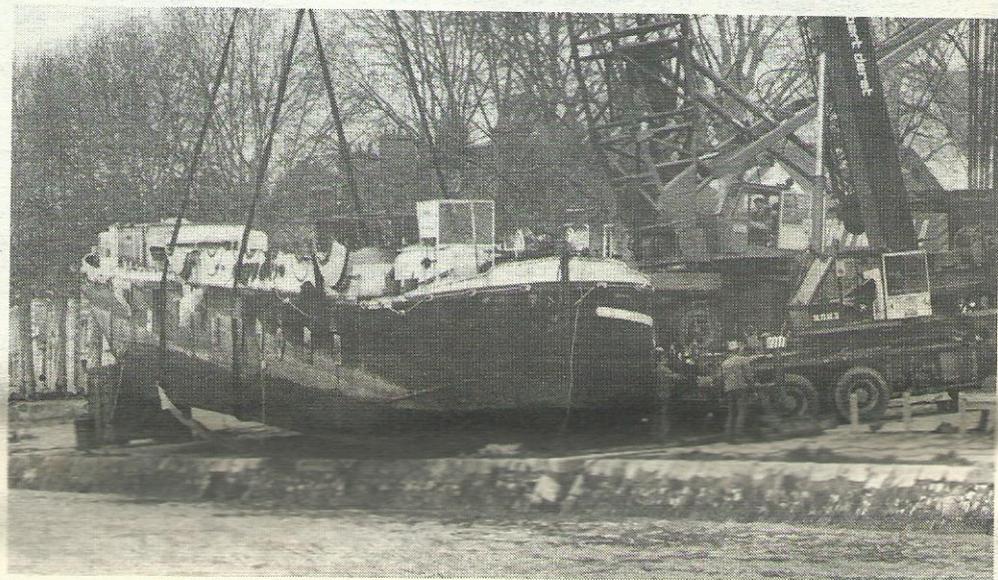
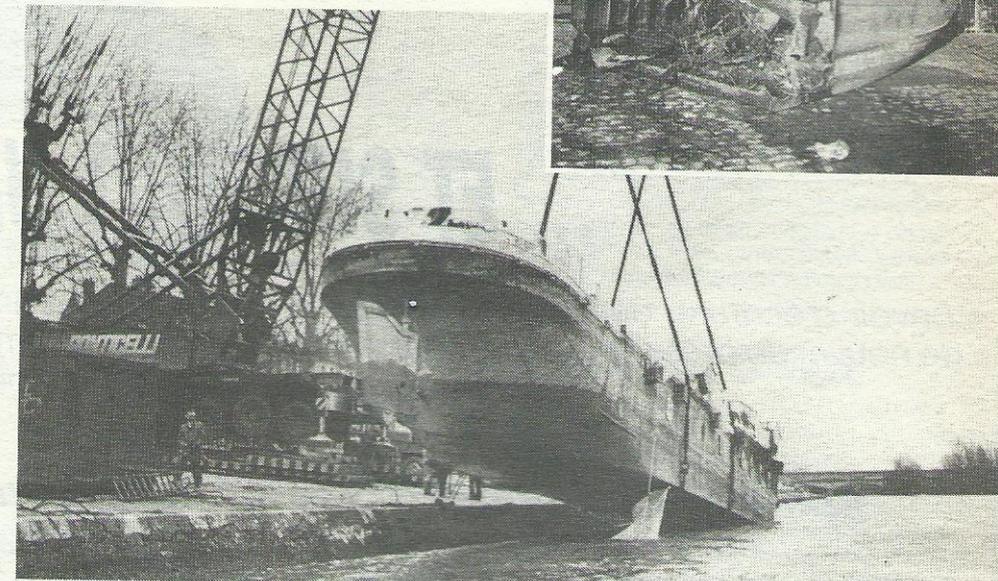
Les opérations préliminaires (préparatifs divers) ont eu lieu pendant les vacances de Noël, mais le grand jour, c'était mardi.

Dès les premières heures de la matinée, les badauds avaient déjà envahi le quai du Châtelet. Le spectacle promettait. Les curieux devaient ne pas être déçus. S'ils avaient payé, ils en auraient eu pour leur argent !

La boue amassée à la base de la coque a en effet rendu extrêmement ardue l'opération de lavage. L'épave était beaucoup plus lourde que prévu et la grue géante requise pour l'opération se révélait impuissante.

Un second engin, plus modeste, conduit sur place par les Etablissements Deret a donc dû être appelé à la rescousse.

Grâce à lui, peu avant 12 h 30 le tour était joué. 492 jours après son incendie, la Péniche quittait enfin les



eaux du fleuve pour être dans un premier temps déposée sur le quai.

Une fois ses flancs vidés de leur contenu (eau, boue, détrit, etc.), le bateau sera débité en morceaux et dirigé sur une ferraille. On dit même que de minuscules fragments seraient réservés

à ceux qui voudraient conserver un petit souvenir de cette grandiose époque ligérienne.

Un petit cube de « Péniche » posé sur la télé, à côté du caillou piqué l'été dernier à l'Acropole, c'est du meilleur effet, c'est vrai !

Toujours est-il que les ri-

verains du quai Châtelet ont pu mardi midi sabler la champagne pour de bon.

Ce n'est peut-être pas le cas de Mme Philippe. L'État va maintenant se retourner contre elle afin d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement.